

Les Suisses dans les armées étrangères

Autor(en): **Peter, Theodora**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **48 (2021)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1052041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

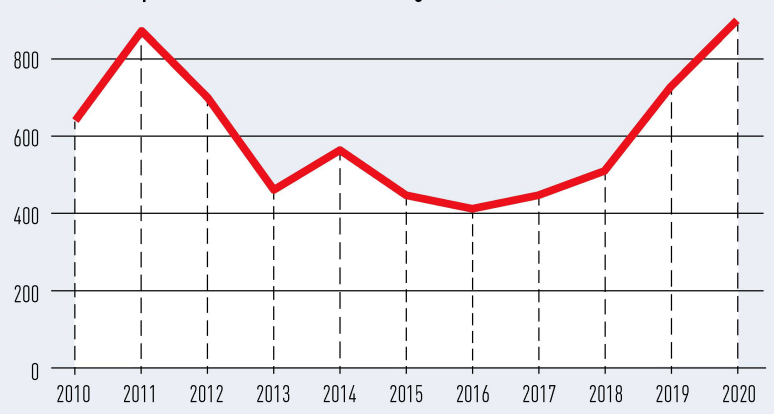
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

voyant à la concurrence de l'Union européenne. L'UE investit huit milliards d'euros dans un programme d'implantation de l'industrie d'armement: «Les entreprises suisses y sont les bienvenues en tout temps.» Le futur régime d'exportation ne permettra plus d'exporter vers des pays impliqués dans un conflit armé. «En cas d'interprétation restrictive, comme on peut s'y attendre, on ne pourrait plus exporter même aux États-Unis, en France ou au Danemark», note Mathias Zoller. La branche attend donc de la Confédération une sécurité en matière de planification et une «déclaration claire selon laquelle les exportations vers les pays amis et la coopération avec eux resteront possibles.»

Évolution des exportations suisses de matériel de guerre de 2010 à 2020 en millions de CHF



Les Suisses dans les armées étrangères

Le savoir-faire militaire a une longue tradition en Suisse. Jusqu'au XIX^e siècle, des centaines de milliers de Confédérés se sont engagés au service de puissances étrangères. Il a fallu attendre la fondation de l'État fédéral moderne pour que s'étirole la pratique du mercenariat.

Pendant longtemps, les anciens Confédérés entendaient encore conquérir eux-mêmes des terres étrangères. Cela changea en 1515 avec la bataille de Marignan. Les Confédérés perdirent la guerre autour du duché de Milan et durent mettre un terme à leurs envies d'expansion. Désormais, au lieu de combattre en tant que soldats pour leur propre pays, les fils des paysans eurent le droit de prendre part à des guerres étrangères. Le mercenariat connut son âge d'or entre le XV^e et le XVIII^e siècle. Le service étranger a longtemps été la deuxième branche économique de la Suisse en importance après l'agriculture. Des officiers suisses recrutaient les paysans pour les enrégimenter. Ces mercenaires se battirent notamment pour la France, l'Espagne, l'Autriche, la Savoie, la Hongrie et les Pays-Bas. La Garde suisse du Vatican, responsable de la sécurité du

pape depuis le début du XVI^e siècle, est toujours en service.

Fuir la misère et chercher l'aventure

Avec la fondation de l'État fédéral en 1848, le service militaire au profit de puissances étrangères n'a cessé de se restreindre. Mais la Légion étrangère française a continué de recruter des dizaines de milliers de soldats. Si la Suisse a interdit la promotion de tels services en 1859, l'enrôlement est resté toléré jusque dans les années 1920. D'autres puissances coloniales comme les Pays-Bas ont aussi misé sur les mercenaires suisses. D'après l'historien Philipp Krauer, près de 7600 soldats helvètes se sont ainsi battus dans l'armée coloniale néerlandaise dans la région de l'actuelle Indonésie entre 1815 et 1914. Philipp Krauer mène des recherches sur leur histoire dans le cadre



Sont concernées par les restrictions quelque 200 entreprises qui demandent régulièrement à l'État des autorisations pour exporter du matériel de guerre. L'industrie de sécurité et des techniques de défense suisse emploie, fournisseurs compris, entre 10 000 et 20 000 personnes d'après les estimations officielles. Elle fabrique aussi des biens militaires qui ne sont pas classés comme matériel de guerre, n'étant pas utilisés de manière offensive au combat. En font partie, par exemple, les avions d'entraînement de l'avionneur suisse Pilatus. Ces avions peuvent donc être livrés même à des États comme les Émirats arabes unis, la Jordanie ou l'Arabie Saoudite, qui sont impliqués dans la guerre au Yémen.

Le Qatar pourra-t-il continuer à commander des canons «Swiss made»? Cela dépendra de la manière dont le Conseil fédéral évaluera la situation des droits de l'homme dans le pays lors des nouvelles demandes d'exportation. En ce moment, le Qatar n'est pas impliqué dans des guerres comme celle du Yémen. D'après des experts du Proche-Orient, ce riche État du golfe Persique ambitionne toutefois de devenir une puissance régionale. Cela augmente le risque qu'il soit impliqué dans de futurs conflits, ce qui pourrait entraîner des violations du droit international humanitaire. La Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, n'a pas intérêt à ce que cela se produise.

**Un métier sanglant dans un habit élégant:
le mercenaire Gall von Untervalden. Gravure sur bois
colorée datant de 1520–1530.** Photo Keystone

du projet «Swiss Tool of Empire». Face à la misère et à l'émigration, de nombreux politiciens étaient soulagés, à l'époque, de voir «les Suisses les plus pauvres choisir la voie peu dispendieuse de l'armée coloniale», écrit l'historien. En plus de vouloir fuir la pauvreté, de nombreux mercenaires cherchaient aussi l'aventure. La représentation romantique du service sous les tropiques s'est bientôt heurtée à la dure réalité. En Indonésie, près de la moitié des mercenaires périrent durant leur service. Et les Suisses engagés à l'étranger n'avaient pas la possibilité d'effectuer une carrière militaire. Regrettant leur choix, nombre d'entre eux se sont adressés au consul suisse dans l'espoir qu'il puisse annuler leur contrat, souvent en vain.

Depuis 1927, le Code pénal militaire interdit le service étranger. Après la Seconde Guerre mondiale, près de 240 soldats ont été jugés chaque année, car malgré cette interdiction, ils s'étaient engagés dans la Légion étrangère. Les 800 combattants volontaires qui s'engagèrent de 1936 à 1939 aux côtés des Républicains contre le fascisme dans la guerre civile espagnole

ont eux aussi été frappés durement par la justice. 70 ans plus tard, le Parlement a réhabilité ces hommes qui se sont battus pour la liberté et la démocratie.

Interdiction des entreprises de mercenaires

Depuis 2013, les entreprises de mercenaires sont en outre explicitement interdites en Suisse. Les entreprises de sécurité suisses n'ont ni le droit de prendre part à des hostilités dans le cadre de conflits armés à l'étranger, ni de recruter du personnel pour cela. La Suisse a ainsi pris ses responsabilités, comme l'a souligné l'ancienne ministre de la justice Simonetta Sommaruga (PS) en présentant la loi: «Ce que font les entreprises dont le siège est en Suisse ne peut pas nous être indifférent.»

THEODORA PETER

Pour approfondir le sujet

Les soldats suisses du Service étranger

(Archives fédérales): revue.link/soldats

Les mercenaires suisses en Indonésie

(Musée national): revue.link/mercenaires

